

République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
02 mai 2022

**Séance du 06/05/2022**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-deux et le six mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de  
**MALLEFOUGASSE AUGES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO,  
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Véronique NICOLLET

Votants :  
8

**Représentés** : Christian MICHEL

**Excusés** : Sandra BIANCARELLI, Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DUPAS

### Délibération n°D\_2022\_012 Affectation du résultat 2021

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DEORSOLA Jean-Paul

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 192 089.15€**

A l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	206 433.94€
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 729.05€
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-14 344.79€</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>192 089.15€</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>192 089.15€</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	24 022.86€

BF  
DIGNE LES BAINS (A H P)  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 09/05/2022  
004-210401097-20220506-D\_2022\_012-DE

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)

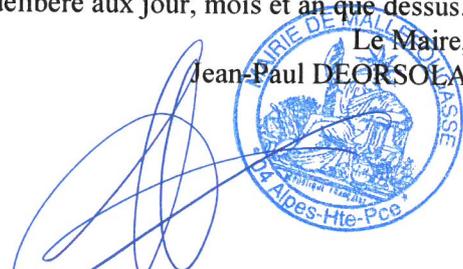
168 066.29€

**B.DEFICIT AU 31/12/2021**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le..... - 9 MAI 2022**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/05/2022 004-210401097-20220506-D_2022_012-DE